



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Quévert (22)

Réaménagement d'un lotissement des années 70' et adaptation au changement climatique

Quévert a réaménagé un lotissement des années 70 dont la voirie et les réseaux étaient obsolètes. Infiltration est eaux pluviales, diminution de la vitesse, stationnement, plantations d'arbres et création d'îlots de fraîcheur : les objectifs définis par la municipalité sont atteints !

Quévert est une commune d'un peu plus de 4 000 habitants située à proximité immédiate de la ville de Dinan, bénéficiant des avantages de la vie urbaine ainsi que ceux du milieu rural.

↗ Le Bas Frêne : un quartier vieillissant

Le quartier du Bas Frêne date des années 70 est l'un des plus vieux lotissements de la commune. Composé de 44 maisons, la requalification de ce quartier était programmée dès le début du mandat : les réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable étaient obsolètes d'où des risques de débordements avérés. La voirie était également à reprendre.

↗ Des inondations en aval du quartier

Le Bas Frêne est un quartier très en pente et donc concerné par un ruissellement significatif des eaux pluviales vers le cours d'eau « l'Argentel » et les communes de Dinan et Taden situées en contrebas. Des débordements réguliers survenaient lors de forts épisodes pluvieux. Avant 2020, le secteur était identifié comme prioritaire par le contrat de bassin versant : sous le précédent mandat, il a fait l'objet d'une mise en conformité au réseau d'assainissement de certaines maisons (surverse). Toutefois la municipalité de Quévert a voulu aller plus loin avec un objectif de désimperméabilisation des sols et de gestion intégrée des eaux pluviales à l'échelle du quartier.



Secteur avant travaux



Des aménagements « d'écluses » ont été installés en entrée de lotissement pour marquer le ralentissement.

↗ Infiltration, renaturation, vitesse et stationnement

Dès le début du projet, la municipalité a identifié plusieurs objectifs qu'elle souhaitait atteindre :

- L'adaptation de la voirie aux différents usages et la création de liaisons douces ;
- La réfection de la voirie et du réseau d'eaux pluviales ;
- La désimperméabilisation des sols et l'étude des potentialités de gestion intégrée des eaux pluviales ;
- Le réaménagement des espaces publics (stationnements, espaces verts) qui devront nécessairement s'inscrire dans un objectif de renaturation, à travers la création d'îlots de fraîcheur, et de gestion différenciée des espaces verts ;

Anticiper le lien avec les concessionnaires



Dès les premières réflexions, la commune s'est mise en relation avec les concessionnaires de réseau électricité, télécom, assainissement et eaux pluviales.

« C'est un sujet important qui prend du temps ; il est important de les associer dès le début du mandat pour connaître les plans pluriannuels d'investissement et pour anticiper l'adéquation avec nos travaux ». ■

- L'identification des zones potentiellement constructibles, pour répondre à un objectif de densification ;

- La rénovation de l'éclairage public.

Les habitants faisaient remonter des problématiques concernant des traversées à vitesse trop rapide et le stationnement véhicules de salariés d'entreprises alentour dans le quartier.

➤ Etudes de maîtrise d'oeuvre

La municipalité crée un groupe de travail regroupant des élus et des membres des services techniques. Il rédige un cahier des charges reprenant les objectifs du projet afin de recruter une équipe de maîtrise d'oeuvre. Suite à une première publication sans réponse, la commune retient en septembre 2022 le cabinet « ADAO urbanisme » pour les accompagner sur ce projet.

➤ Concertation des habitants

Quatre temps de concertation des habitants sont prévus :

1/ Janvier 2023 : une réunion sur site pour analyser les besoins et recueillir leur parole ;

2/ Juin 2023 : présentation de l'AVP, prise en compte éventuelle de demandes de modifications ;

3/ Une réunion sur site au démarrage des travaux ;

4/ Un temps d'évaluation du projet, prévu un an après la fin des travaux.

“ Dès le début, nous avons posé le cadre du projet à savoir la gestion intégrée des eaux pluviales, une gestion apaisée de la circulation, une diminution du stationnement et la renaturation. ”



Philippe Landuré, maire

« On leur a présenté le plan global mais il était difficile pour les habitants de visualiser ce à quoi cela allait ressembler. Si c'était à refaire, on diviserait par sous-secteurs de quartiers », analyse M. Landuré, maire.

À la présentation du projet, les inquiétudes des habitants portent principalement sur la réduction du nombre de places de parking et sur la végétalisation des pieds de murs.

« Dès le début, nous avons posé le cadre du projet à savoir la gestion intégrée des eaux pluviales, une gestion apaisée de la circulation, une diminution du stationnement et la renaturation. Nous avons pris en compte les remontées, il a fallu aller au contact individuel des habitants pour leur expliquer le projet. A la réflexion ce qui nous a manqué c'est d'aller visiter des retours d'expérience similaires avec les habitants » précise le maire.

➤ Généraliser les noues

Les eaux des voiries et de certaines habitations sont dirigées par ruis-

sellement vers les noues créées « en rive » (profondeur 15/20 cm) afin de permettre une infiltration partielle des eaux. Le trop plein des noues se rejette dans le réseau d'eaux pluviales existant sous la voirie principale.

➤ Largeurs de voies réduites pour limiter la vitesse

Le nouvel aménagement prévoit des zones sans trottoir, aménagées comme une zone de rencontre : c'est-à-dire une voie partagée, limitée à 20km/h, avec une priorité des piétons sur tous les autres modes de déplacement. Les largeurs de voiries sont réduites : 3,5 m en sens unique et 4,8 m en double sens.

➤ Bilan des aménagements

Les aménagements finalisés fin 2024 ont permis de désimperméabiliser 40% du quartier par rapport à l'existant. Le nombre de places de parking a été diminué et propose du stationnement perméable sur pavés drainants. 28 arbres ont été plantés sur l'espace public. L'ensemble des pieds de mur seront enherbés. Dans un premier temps c'est la commune qui va s'occuper de l'entretien avec une herbe à pousse lente.

➤ Bilan financier (HT)

Coûts : 569 806,41 € dont :

- 437 710,21 € de travaux
- 42 783 € de réhabilitation rsx EP
- 57 300 € : rénovation éclairage
- 25 280,44 € : maîtrise d'oeuvre
- 6 732,76 € : diag et relevés topo

Financement :

- 256 104 € de l'Agence de l'Eau
- 85 368 € du fonds vert
- Reste à charge : 228 334,41 € ■

Avant



Après



L'aménagement en zone 20 donne la priorité aux piétons, puis au vélos, et enfin aux voitures.

CONTACT :

Mairie de Quévert / 02 96 85 81 80 / mairie.quevert@ville-quevert.fr

BRUDED bénéficie du soutien technique et financier de :



Fiche expérience • mars 2025

